

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 21/987 :

Attribution d'une subvention à l'association sportive des handicapés physique du sud

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame FATIMA Sofa), DAMOUR Kichena (par Monsieur FONTAINE Michel), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Monsieur Stéphano DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TAN Willy), MOREL Didier (par Monsieur TEVANEE François), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame), BASSE Pascal (par Madame GOBALOU Virginie).

ABSENTS :

MM. OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, HOARAU Berthe Denise, DAFFON Amédée Albert, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 novembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 novembre 2022.



Accusé de réception en préfecture
074-219740164-20221114-21-987-DE
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°21/987 : Attribution d'une subvention à l'association sportive des handicapés physique du sud.

Monde du Handicap - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de l'Association Sportive des Handicapés Physique du Sud pour la reprise des activités nautiques sur le plan d'eau de la Rivière d'Abord près de la Base Nautique de Terre-Sainte.

Cette activité de loisirs repose sur la pratique du canoë kayak et mainaleau à destination des personnes à mobilité réduite.

Pensé et conçu pour renforcer le bien – être psychologique de ce public par un regain d'autonomie dans un lieu accessible à la base nautique, l'association vise la resocialisation et l'acceptation du handicap en favorisant les rencontres et les échanges dans la pratique de cette activité.

La finalité de cette opération est de permettre à ce public de s'épanouir en s'appropriant les joies de la mer dans un environnement accessible à tous.

A ce titre, l'association interpelle la Commune pour la reprise de cette action. Elle sollicite à cet effet une subvention de 1000,00€ pour animer cette opération réalisée tous les jeudis de 10h00 à 12h00 lorsque les conditions le permettent.

Le financement de cette mesure est opéré sur la ligne budgétaire suivante :
521 6574 260 RE22000077

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la subvention allouée à l'Association Sportive les Handicapés Physique du Sud, soit 1000,00€ (milles euros).
- **D'AUTORISER** lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à **SIGNER** toutes pièces relatives à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE